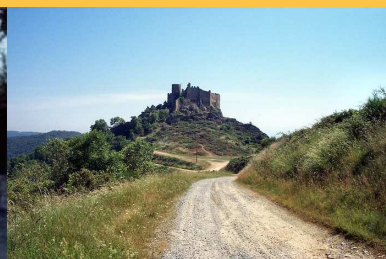
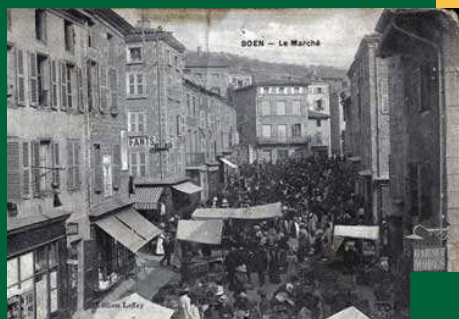


Avril 2009

Communauté de Communes  
du Pays d'Astrée

# Étude Prospective

## Bilan diagnostic et projet de territoire



Groupe de travail : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Urbanisme  
Habitat  
Environnement  
Aménagement  
Tourisme  
Économie



13, rue Marcel Aymé  
BP 348  
39105 DOLE cedex  
Tel. 03 84 82 33 93  
Fax. 03 84 72 31 59  
[contact.aceif@wanadoo.fr](mailto:contact.aceif@wanadoo.fr)

# I – POINTS DE RAPPEL

## L'évolution démographique du pays d'Astrée

### L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1990 À 2005

COMMUNES	POPULATION			EVOLUTION	
	1990	1999	2005	1990/1999	1999/2005
PAYS D'ASTRÉE	11389	11477	12333	0,77	6,94
DÉPARTEMENT	746288	728900	741300	-2,39	1,67
RHONE ALPES	5350700	5645800	6021300	5,23	6,24
St ETIENNE METROPOLE	409900	384300	378800	-6,66	-1,45
LOIRE FOREZ	63700	67700	75000	5,91	9,73

Source INSEE 2006

## Les perspectives d'évolution de population

ZONES	POPULATION							
	Recensée		Estimée	Projetée			Evolution 2005-2020	
	1990	1999	2005	2010	2015	2020	Effectifs	%
Saint -Etienne	205 808	186 525	179 400	173 400	166 700	159 800	-19 600	-11
Saint-Chamond-Pilat	64 674	65 561	66 700	68 000	69 200	70 200	3 500	+ 5
Gier	49 678	49 942	51 400	52 700	53 800	54 600	3 200	+ 6
Ondaine	62 749	55 718	52 600	50 100	47 400	44 700	-7 900	-15
Couronne	56 013	58 254	58 800	58 900	58 900	58 700	-100	0
Forez Sud	44 230	47 444	52 900	58 200	63 600	69 000	16 100	+30
Forez Nord	44 264	45 559	47 800	49 600	51 400	52 900	5 100	+11
Forez Est	62 653	67 265	71 300	74 800	78 200	81 200	9 900	+14
Ouest Roannais	35 718	35 395	36 400	37 200	37 900	38 300	1 900	+ 5
Grand Roanne	74 360	70 999	68 000	65 400	62 600	59 700	-8 300	-12
Est Roannais	46 141	46 317	48 100	49 700	51 200	52 500	4 400	+ 9
<b>Ensemble de la Loire</b>	<b>746 288</b>	<b>728 979</b>	<b>733 400</b>	<b>738 000</b>	<b>740 900</b>	<b>741 600</b>	<b>8 200</b>	<b>+ 1</b>

→ des besoins d'accueil et d'animation qui vont se poursuivre

## Les réponses résidentielles et socioculturelles apportées

La mise en œuvre d'une politique éducative locale de qualité

- D'un contrat enfance + Contrat temps libre + Contrat éducatif local à une Politique Éducative Locale

## Actions :

- Petite enfance : multi accueil (20 places), RAM relais assistants maternels (environ 130 ASMAT, 360 places)  
(environ 140 naissances par an)
- Enfance
  - 4-12 ans : centre de loisirs
  - 10-13 ans : secteur adolescents
  - 14-18 ans : espace jeunes + animation + foyer scolaire
  - 18-25 ans : club jeunes, temps forts
    - Périscolaire
    - Activités culturelles
    - Actions spécifiques : parentalité, cybercentre...
    - Animation foyer cité scolaire
    - Communication
- Enfance-jeunesse : une priorité de la CCPA
  - Un dispositif cohérent : organisme en appui avec les associations locales
  - Mais
    - Une pérennisation nécessaire
    - Une adaptation à l'évolution des besoins (micro crèche, garderie d'accueil)
    - Des lieux d'animation à adapter (ex : APIJ, MJC, Amicale Laïque)
    - Des liens avec la cité scolaire à renforcer
    - Une implication des familles à renforcer
    - Une diffusion locale dans les communes

## **Un renforcement du dispositif éducatif**

- Une volonté de créer une cité scolaire spécialisée...  
...mais un lycée de proximité de notoriété
- Un dispositif éducatif dans toutes les communes, renforcé avec l'évolution des besoins

## Besoins

- Des services (cantine, périscolaire) encore à développer
- Des lieux d'accueil à moderniser
- Des actions à mener avec la cité scolaire

<i>Effectifs</i>	<i>2005/2006</i>	<i>2008/2009</i>
<i>Élémentaire</i>	<i>1 228</i>	<i>1 417</i>
<i>Collège</i>	<i>496</i>	<i>509</i>
<i>Lycée</i>	<i>258</i>	<i>277</i>

---

## II – LES 5 ENJEUX DU PROJET DE TERRITOIRE

---

- ❖ Renforcer l'attractivité du Pays d'Astrée, le rendre plus attractif
- ❖ Mobiliser et valoriser les ressources locales
- ❖ Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
- ❖ Garantir une qualité de services
- ❖ Assurer une solidarité entre les habitants et les communes

---

## III – PLAN DE TRAVAIL

---

### 3.1. Politique enfance-jeunesse

#### **Premier enjeu : Conforter l'attractivité du territoire, le rendre plus attractif**

##### Objectifs

- Pérenniser la politique éducative locale
- Assurer une plus grande qualité des lieux d'accueil
- Être reconnu comme territoire où la qualité de services est assurée

##### Pistes d'actions

#### **1. Faire l'évaluation du PEL projet éducatif local**

##### *Rappel des finalités du PEL :*

- *Améliorer l'offre de loisirs et permettre un choix*
- *Créer un réseau d'acteurs « enfance-jeunesse »*
- *Éduquer à la citoyenneté*
- *Assurer l'accès à la culture*
- *Favoriser l'épanouissement et la sociabilisation*

#### **a. Définir les points de réflexion à aborder : les attendus de l'évaluation**

- Le niveau de satisfaction des utilisateurs
- Le niveau d'organisation du partenariat local
  - rôle des différents partenaires

- capacité à construire des projets à fonctionner ensemble
- niveau de mobilisation, d'évolution
- capacité de la CCPA à coordonner le PEL
  
- la mesure des écarts entre les finalités du PEL et les actions menées
  - pertinence des actions menées
  - niveau de cohérence
  - mesure des effets/qualité de services
  - efficacité des moyens
  - partenariat avec les financeurs
  
- La capacité locale à évoluer
  
- La mesure des besoins d'adaptation, de réorientation au regard des nouvelles prérogatives des partenaires (CAF, DDJS, CG...)

Prévoir → Une mission d'accompagnement

### ***b. Organiser les conditions de futures contractualisations***

#### Petite enfance

Offre

- Multiaccueil
- RAM

Besoins et actions à prévoir

- Maintien du nombre d'ASMAT, voire sensibilisation de nouvelles personnes/métier
- Implication des parents
- Formation des ASMAT
- Capacité d'accueil de l'espace multiaccueil (est-elle suffisante ?)
- Besoin de points relais : micro crèches (où ? Montverdun ? Marcilly ?)
- Conditions de leurs réalisations (lieux à définir, locaux à trouver, organisation à prévoir avec RAM et multi accueil)

→ Rôle CCPA et échancier ?

#### Enfance

*Centre de loisirs : 4 - 12 ans*

Offre :

- Accueil MJC
- Familles rurales

#### Points de réflexion

- Capacité à évoluer
  - Programme activités et territoire (comment aller plus loin dans l'implication dans des actions ?)
  - Actions innovantes (Astrée, développement durable)
  - Programme pour partie sur accueil et activités classiques, pour partie sur actions spécifiques
  - Programme financements sur autres lignes animation des partenaires
  - Intégration de la compétence par CCPA et convention de délégation
    - une offre globale
    - conditions identiques d'accès
    - tarifications
- Rôle CCPA ?

#### Secteur adolescents (10-14 ans) niveau collège

##### Offre :

- Animation et préparation activités préalablement aux petites vacances
- Animation cadre FSE foyer socio-éducatif

#### Points de réflexion

- Lier projets et territoire
  - Développer les actions avec le collège (thématiques : Développement durable, culture...)
  - Développer actions innovantes
  - Comment s'inscrire dans les dispositifs départementaux ?
- Rôle CCPA ?

#### Secteur jeunes

##### 14-18 ans

##### Offre

- APIJ
- Espaces jeunes
- Actions spécifiques

##### 18-25 ans

##### Offre

- APIJ
- Clubs jeunes
- Actions spécifiques

#### Points de réflexion

- Comment développer des actions en lien avec le territoire ?
- Comment impliquer les jeunes dans la vie de la CCPA (citoyenneté, approche développement durable, Astrée)

- Comment aller plus loin dans le montage projet jeunes (cadre DDJS, direction départementale jeunesse et sport, programmes Europe...)

### Programme culture/

#### Points de réflexion

- Donner un fil conducteur et s'inscrire dans la démarche programmatique CCPA
- Assurer le développement de projets en lien avec la demande du territoire

### Coordinations et actions spécifiques

#### Actions spécifiques :

- Groupe parentalité
- Cybercentre
- Communication
- Coordination

#### Points de réflexion

- Définir un projet, un thème fédérateur sur lequel les différentes structures développent leur animation
- Comment impliquer plus les parents ?
- Animer le réseau de structures en relais avec les partenaires départementaux
- Conditionner l'action à deux niveaux :
  - ce qui relève de la fonction de base (accueil et animation)
  - ce qui relève du projet de territoire

→ Appel à projet formulé par la CCPA

#### Redéfinir les priorités du PEL :

- Ce qui doit être maintenu
- Ce qui doit évoluer
- Ce qui doit être priorisé

## Deuxième enjeu : Valoriser les ressources locales

### Objectifs

- Continuer les actions de professionnalisation des encadrants de structures
- Former aux métiers de l'animation

### Pistes d'actions

- Sensibilisation des jeunes aux métiers d'encadrement de jeunes enfants
- Incitation à la formation des ASMAT (cadre RAM) et à la mobilisation de nouveaux candidats
- Développement des emplois de services
- Création de points micro crèches et formation
- Formation des animateurs des structures de loisirs

→ rôle CCPA ?

## Troisième enjeu : Garantir la qualité de services

### Objectifs

- Affirmer la priorité communautaire
- Développer des lieux d'accueil et d'animation de qualité

### Pistes d'actions

1/ Analyser les conditions d'évolution de la compétence communautaire enfance-jeunesse

### **Aujourd'hui**

La CCPA :

- Soutient programme des structures MJC, Familles Rurales, Amicale
- Porte animation petites vacances et août
- Soutient actions spécifiques
- Met en œuvre le programme culturel
- Assure la coordination, la communication, l'accompagnement
- Assure la gestion du centre multi accueil et RAM (cadre délégation de services)

### **Évolutions possibles**

Le CCPA assure la globalité des compétences :

- Fixe des objectifs, donne les règles
- Sollicite les structures pour faire
- Harmonise les conditions de mise en œuvre (adhésion, tarifs...)
- Coordonne le PEL et mobilise les partenaires financiers
- Conventionne avec chaque structure/contrat d'objectif

2/ Mesurer les conditions de création d'un lieu (unique ou éclaté) d'accueil et d'animation de qualité

### **Aujourd'hui**

- Multi-accueil de qualité
- Locaux peu adaptés/centre de loisirs
- Accueil enfants dans des conditions peu valorisantes
- État des locaux de faible qualité

### **Évolutions possibles**

- Potentiel d'accueil d'enfants
- Recherche de locaux pouvant être transformés (ex : ancien hôpital)
- Conditions de réalisation

→ A faire      Recensement et état des locaux actuels  
Capacité à évoluer  
Potentiel  
Rôle CCPA ?

## **Quatrième enjeu : Assurer une plus grande solidarité**

### Objectifs

- Permettre à chaque ménage l'accès aux services
- Répondre au problème de mobilité

### Pistes d'actions

- Redéfinir les conditions d'accès aux structures de loisirs (adhésion, tarif en fonction du quotient familial, participation à certaines animations)
- Permettre la réalisation d'activités dans toutes les communes. Points d'appui
- Assurer l'accès aux structures (cadre mobilité)

## 3.2. Assurer la qualité de l'accueil scolaire

### Premier enjeu : Conforter l'attractivité du territoire

#### Objectifs

- Affirmer la notoriété de la cité scolaire
- Adapter le réseau scolaire aux besoins d'accueil de nouveaux habitants

#### Pistes d'actions

- Valoriser la filière scolaire – cadre promotion et livret accueil territoire
- Ouvrir la cité scolaire sur le territoire

A voir :

- Capacité à développer des actions spécifiques/Astrée, développement durable, services...
- Capacité à développer des formations spécifiques

### Deuxième enjeu : Garantir la qualité de services

#### Objectifs

- Adapter les capacités d'accueil des écoles
- Développer les services (garderie périscolaire, cantine)
- Assurer l'accueil des 2 ans non scolarisables (cadre jardins d'accueil)

#### Pistes d'actions

- Prévoir la réalisation des projets de création, de modernisation d'écoles, de salles de classes : communes concernées : à préciser
- Organiser les conditions de développement de services complémentaires
  - cantines : communes concernées : à préciser
  - périscolaire : communes concernées : à préciser
- Analyser le besoin de lieux « Jardins d'accueil » et les conditions de leur gestion

→ rôle CCPA

## **Troisième enjeu : Mobiliser les ressources locales**

### Objectifs

- Professionnaliser les acteurs « vie scolaire »
- Sensibiliser aux métiers d'accompagnement des enfants
- Développer l'animation en lien avec le territoire
- Lier cantine et productions locales
- Assurer une animation dans la cité scolaire et dans les écoles/projet de territoire

### Pistes d'actions

- Définir les besoins en matière d'accompagnement des enfants et proposer des actions de sensibilisation et de formation aux métiers
- Définir les conditions de développement des formations dans le cadre de la cité scolaire (métiers d'accompagnement jeunes, personnes âgées...)
- Assurer la mission d'animation de la cité scolaire/cadre APIJ
- Organiser les conditions d'un partenariat entre cantine et producteurs locaux, notamment bio

A voir :

- Potentiel local
- Capacité des cantines à intégrer cette dimension

## **Quatrième enjeu : Assurer une plus grande solidarité**

### Objectifs

- Assurer l'accès aux équipements communautaires
- Permettre la réalisation d'actions en lien avec le projet de territoire

### Pistes d'actions

- Poursuivre le dispositif de ramassage des classes pour les emmener au gymnase, à la piscine...

A voir :

- Possibilité d'aller au-delà du système actuel

- Permettre le transport de classes pour la concrétisation d'un projet éducatif en lien avec le territoire.